

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 24 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-quatre février, à dix-neuf heures vingt, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Nadia JAUZELON, Maire.

Etaient présents : Nadia JAUZELON, Jean-Gilles RONDONNET, Laurent CABANES, Sébastien RAMBAUD, Joanna BAUDRE, Michaël BAUDRY, Patrick MORIN, Marie-Hélène LARDJANE, Véronique DUCOULOMBIER Jean-Baptiste LARGEAU, Guillaume GUÉRIN, Bruno CARDINAUD, Michel GRANDCHAMPS.

Absent : Baptiste BOBIN

Bruno CARDINAUD a été désigné secrétaire de séance.

Date de la convocation : 18/02/2025

Ordre du jour :

- *Budget Energie Renouvelable : Approbation du compte de gestion 2024*
- *Budget Energie Renouvelable : Approbation du compte administratif 2024 et affectation du résultat*
- *Approbation des comptes administratifs 2024 (Budget principal et budgets annexes)*
- *Affectation du résultat*
- *Approbation des comptes de gestion 2024*
- *Avance sur participation 2025 versée au Sivu des Ecoles*
- *Nature solidaire : convention relative au soutien de l'atelier chantier d'insertion*
- *Collège St Martin à Benet : Demande de subvention pour un voyage scolaire*
- *Subvention au refuge Oléronais*
- *Point sur l'aménagement de la traversée du bourg du Vanneau*
- *Questions diverses*

Approbation du conseil municipal du 20 janvier 2025

Madame Le Maire demande à l'assemblée s'il y a des observations à formuler sur le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 20 janvier 2025.

Aucune remarque n'étant formulée, le conseil municipal à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 20 janvier 2025 tel qu'il a été rédigé.

Budget Energie Renouvelable : Approbation du Compte de gestion 2024

(01-24-02-2025)

La Présidente informe l'assemblée que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2024 a été réalisée par Monsieur le receveur municipal de Niort et que le compte de gestion établi par ce dernier pour la **Régie Energie Renouvelable** reflète exactement le compte administratif.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil d'exploitation :

- DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024, n'appellent ni observation ni réserve de sa part,
- ADOPTE celui-ci dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif de la Présidente pour le même exercice.

Approbation du compte administratif 2024 - Affectation du résultat
(2-24-02-2025)

	Résultat à la clôture de l'exercice 2023	Part affectée à l'investissement exercice 2024	Résultat de l'exercice 2024	RESTES A REALISER		CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DU RESULTAT
INVEST	26 768.91 €		- 8 311.80 €	Dépenses		18 457.11 €
				Recettes		
FONCT	31 443.35 €		7 125.05 €			38 568.40 €

EXCEDENT GLOBAL CUMULÉ AU 31/12/2024	57 025.51 €
Affectation à l'excédent reporté de l'investissement (ligne 001)	18 457.11 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation à l'excédent reporté en fonctionnement (002)	38 568.40 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil d'exploitation :

- Approuve le compte administratif 2024 du budget énergie renouvelable
- Approuve l'affectation du résultat de l'exercice 2024
- Inscrit ce résultat au budget énergie renouvelable 2025

Budget principal- approbation du compte administratif 2024 et affectation du résultat
(231-24-02-2025)

Sous la présidence de Jean-Gilles Rondonnet, adjoint, le conseil municipal a examiné le compte administratif 2024.

Hors de la présence du Maire, le conseil municipal a **approuvé à l'unanimité le compte administratif 2024** tel que présenté, il est ensuite décidé d'affecter comme suit le résultat de fonctionnement compte tenu de la reprise du résultat de fonctionnement du lotissement 31/12/2024

	Résultat à la clôture de l'exercice 2023	Part affectée à l'investissement exercice 2024	Résultat de l'exercice 2024	RESTES A REALISER		CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DU RESULTAT
INVEST	- 52 233.70 €		35 071.44 €	Dépenses	249 960.25 €	71 856.30 €
				Recettes	338 978.81 €	
FONCT	371 656.37 €	97 035.82 €	33 645.74 €			311 618.50 €
FONCT lotissement	3 352.21 €		3 352.21 €			

EXCEDENT GLOBAL CUMULÉ AU 31/12/2024	294 456.24 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	
Affectation au déficit reporté de l'investissement (ligne 001)	17 162.26 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	311 618.50 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil Municipal :

- Approuve le compte administratif 2024 du budget principal
- Approuve l'affectation du résultat de l'exercice 2024
- Inscrit ce résultat au budget principal 2025

Budget Annexe Boulangerie – approbation du compte administratif 2024 et affectation du résultat
(232-24-02-2025)

Sous la présidence de Jean-Gilles RONDONNET, adjoint, le conseil municipal a examiné le compte administratif 2024 du **budget annexe « Boulangerie »**.

Hors de la présence du Maire, le conseil municipal **a approuvé à l'unanimité le compte administratif 2024** tel que présenté, il est ensuite décidé d'affecter comme suit le résultat de fonctionnement :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2023	Part affectée à l'investissement exercice 2024	Résultat de l'exercice 2024	RESTES A REALISER		CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-4 642,41 €		4 642,41 €	Dépenses		
				Recettes		
FONCT	5 075,00 €	4 642,41 €	2 839,80 €			3 272,39 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULÉ AU 31/12/2024	3 272,39 €
Affectation obligatoire :	
Affectation à l'excédent reporté de l'investissement (ligne 001)	
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation à l'excédent reporté en fonctionnement (002)	3 272,39 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- Approuve le compte administratif 2024 du budget annexe boulangerie
- Approuve l'affectation du résultat de l'exercice 2024
- Inscrit ce résultat au budget annexe boulangerie 2025

Budget annexe épicerie – approbation du compte administratif 2024 et affectation du résultat
(233-24-02-2025)

Sous la présidence de Jean-Gilles RONDONNET, adjoint, le conseil municipal a examiné le compte administratif 2024 du **budget annexe « Epicerie »**.

Hors de la présence du Maire, le conseil municipal **a approuvé à l'unanimité le compte administratif 2024** tel que présenté, il est ensuite décidé d'affecter comme suit le résultat de fonctionnement :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2023	Part affectée à l'investissement exercice 2024	Résultat de l'exercice 2024	RESTES A REALISER		CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DU RESULTAT
INVEST				Dépenses		
				Recettes		
FONCT	12 042.68 €		3 260.24 €			15 302.92 €

EXCÉDENT GLOBAL CUMULÉ AU 31/12/2024	15 302.92 €
Affectation au déficit reporté de l'investissement (ligne 001)	
Solde disponible affecté comme suit :	
A la couverture d'autofinancement au BP (c/1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	15 302.92 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- Approuve le compte administratif 2024 du budget annexe épicerie
- Approuve l'affectation du résultat de l'exercice 2024
- Inscrit ce résultat au budget annexe épicerie 2025

Approbation des comptes de gestion 2024

(234-24-02-2025)

Le Maire informe l'assemblée que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2024 a été réalisée par Monsieur le receveur municipal de Niort et que les comptes de gestion établis par ce dernier pour le **budget principal** et les **budgets annexes «boulangerie», et « épicerie »** reflètent exactement les comptes administratifs.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECLARE que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2024, n'appellent ni observation ni réserve de sa part,
- ADOPTE ceux-ci dont les écritures sont conformes à celles des comptes administratifs du Maire pour le même exercice.

Avance sur participation 2025 versée au SIVU DES ECOLES

(235-24-02-2025)

Afin de garantir une trésorerie suffisante au SIVU des écoles d'Arçais/Le Vanneau-Irleau, notamment pour le paiement des charges de personnel avant le vote du budget 2025, le conseil municipal décide de verser à cet organisme, une première avance de 18 924.76 € (dix-huit mille neuf cent vingt-quatre euros et soixante-seize centimes) correspondant à 1/4 de la somme semestrielle versée en N-1.

La dépense sera inscrite au compte 65548 du budget primitif 2025.

Nature Solidaire : Convention relative au soutien de l'atelier chantier d'insertion
(236-24-02-2025)

Cette association entretient et protège les espaces naturels du marais. Elle accompagne les demandeurs d'emploi, résidents sur le territoire.

Par la mise en place de chantiers de réinsertion, elle permet le développement d'activités telles que le maraîchage bio, l'entretien, la restauration et la protection du milieu naturel dans le Marais Poitevin.

Madame Le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur la reconduction de la subvention versée à Nature Solidaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de reconduire la subvention versée au profit de Nature Solidaire pour un montant de **300 €**
- autorise Le Maire à signer la convention relative au soutien de l'atelier chantier d'insertion (ACI) 2025.

Subvention au collège Saint Martin à Benet (85)

Madame Le Maire rappelle que la commune peut être amenée à recevoir des sollicitations financières par les établissements scolaires dans le cadre de voyages pédagogiques, dans le cas où des enfants de notre commune sont concernés.

Le Collège Saint Martin à Benet (85) nous sollicite pour un enfant résidant sur notre commune et scolarisé au sein de l'établissement.

Madame Le Maire présente à l'assemblée le programme du séjour en Pologne (sur les traces de la 2^{ème} guerre mondiale) pour les élèves de 3^{ème}, et précise que le collège n'a pas spécifié de montant particulier.

Sébastien Rambaud demande si un montant est sollicité ?

Nadia Jauzelon répond que non

Laurent Cabanès demande le coût pour les parents ?

Nadia Jauzelon répond qu'il n'y a aucune information sur le coût de ce voyage.

L'assemblée souhaite plus d'informations avant de se prononcer. Nadia Jauzelon demande qui serait d'accord pour octroyer une aide ?

Le conseil municipal procède au vote : un contre, 7 abstentions et 5 pour.

Nadia Jauzelon décide de reporter ce sujet lors d'une prochaine réunion, le temps de prendre contact avec l'établissement afin d'obtenir plus de renseignement.

Subvention au Refuge Oléronais (237-24-02-2025)

Suite au décès l'an dernier d'une personne résidant sur notre territoire, la commune a récupéré ses deux chiens, pour lesquels nous avons eu beaucoup de peine à trouver un refuge (il est rappelé que la commune a l'obligation de recueillir les animaux errants ou abandonnés). Madame Le Maire remercie la commune de Saint Georges de Rex qui a bien voulu accueillir ces deux chiens dans leur chenil, dans l'attente d'une solution de placement.

Le seul refuge ayant accepté ces deux animaux, sous la condition qu'ils soient vaccinés et identifiés est le Refuge Oléronais situé à Saint Georges d'Oléron. Madame Le Maire précise que ce refuge ne pratique pas l'euthanasie si aucune solution de placement n'est trouvée. L'un des deux chiens a d'ailleurs été adopté entre-temps.

Jean-Gilles Rondonnet précise aussi qu'il s'agit du 2^{ème} plus grand refuge de France.

Véronique Ducoulombier demande qui s'est occupé de ces chiens ?

Jean-Gilles Rondonnet répond que les agents communaux se sont occupés des chiens pendant la semaine et lui le week-end.

Madame Le Maire propose au conseil l'attribution d'une subvention au profit de ce refuge.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'attribuer une subvention de 300 euros au refuge Oléronais
- Dit que le crédit sera inscrit au budget 2025 article 65748
- Autorise Madame Le Maire à procéder au versement de cette subvention

Point sur les travaux d'aménagement du centre bourg du Vanneau

Laurent Cabanès informe que la route sera de nouveau accessible le 28 février prochain. La semaine dernière la signalétique a été mise en place ainsi que le marquage au sol.

La réception du chantier VRD est prévue le 17 mars prochain.

L'inauguration de la rue est programmée le 17 mai avec les partenaires financeurs (CAN, le département, l'état) mais également ID79 et le CAUE.

Nadia Jauzelon précise que l'inauguration aurait lieu à 11h autour d'une animation « marais tour bus » avec deux comédiens et chauffeur. Le parc du marais poitevin apporterait une contribution financière. Elle demande à Bruno Cardinaud si les copains musiciens pourraient être présents.

Présence également de food truck.

Nadia Jauzelon rappelle que la route en venant de Saint Georges de Rex est une priorité à droite. Un panneau « stop » a été apposé à la rue des Vergers et un « cédez le passage » rue de la Couarde.

Marie-Hélène Lardjane signale la problématique pour la sécurité des enfants à l'arrêt de bus, elle demande si des barrières vont être posées. Laurent informe que l'arrêt est sécurisé. Il est décidé d'attendre la rentrée scolaire pour voir comment cela se passe et faire le point avec l'ATSEM.

Compte rendu des décisions prises par Madame Le Maire dans le cadre des délégations consenties par le Conseil Municipal :

Objet de la Commande : Terrain de foot – Fertilisation

Fournisseur : Teceres – Montant : 1 888.80 € TTC

Objet de la commande : cuve à fioul – Enlèvement et traitement

Fournisseur : Bodin Assainissement – Montant : 4 029.90 €

Objet de la commande : Réparation du pont de la Rigole

Fournisseur : Morin TP Montant : 840.00 €

Objet de la commande : Feu d'artifice

Fournisseur : SEDI – 4 000.00 €

Objet de la commande : Remplacement de joints sur tour réfrigéré 4 portes (Boulangerie)

Fournisseur : Fb équipement – 1 549.32 €

Questions diverses

a. Boulangerie

Nadia Jauzelon propose d'inaugurer la boulangerie en janvier 2026 afin de laisser le temps au boulanger de prendre leur marque.

Jean-Gilles Rondonnet informe le conseil que le résultat du sondage pour le choix du nom de la boulangerie est « Le Moulin d'Irleau »

b. Eglise

Le mécanisme de l'horloge de l'église est parti en restauration et sera de retour fin avril.

Nadia Jauzelon propose l'inauguration des restaurations de la carte communale, du tambour et du mécanisme de l'horloge lors des journées du patrimoine.

Michaël Baudry trouve que c'est une bonne idée.

c. PICS

Nadia Jauzelon informe que Monsieur Lepage est venu deux jours en mairie pour collecter des données. La première réunion aura lieu le 13 mars prochain.

d. Projet photovoltaïque « La Paloube »

Le projet de bail a été soumis au service juridique de la CAN. Une rencontre est prévue avec Technique solaire pour voir avec eux, les différents points qui posent problème.

e. La Poste

Jean Gilles Rondonnet informe que la poste souhaite sortir une collection de timbres sur le marais. Le thème du marché sur l'eau a été retenu. Il présente au conseil différentes photos du marché. Le conseil s'est mis d'accord sur le choix de deux photos.

f. Séisme

Nadia Jauzelon informe sur le second recours gracieux, 5 rapports d'experts en lien avec le séisme ont été transmis.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30

Prochains CM : 31 mars 2025

Nadia JAUZELON	Bruno CARDINAUD